

Délibération du maitre d'ouvrage

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT
DU CLIGNON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2017 – N° 09

<u>Objet</u>	<u>Nombre de délégués</u>	<u>Date de la convocation</u> 13 novembre 2017
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents.	En exercice :	44
	Présents :	25
	Votants :	25
		<u>Date de publication</u> 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt sept du mois de novembre à 18 H 00, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en séance dans la Mairie de Brumetz, sous la présidence de Monsieur René LHOSTE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERET Hubert et VERHULST Eric – *Belleau*, FAVRET Elie – *Bézu-Saint-Germain*, BRAYER Rémy et BEAUCREUX Pascal – *Bonnesvalyn*, FREX Dominique et JOBERT Bernard – *Bouresches*, LHOSTE René et VARRY Michaël – *Brumetz*, COURTONNE Sandrine – *Coulombs-en-Valois*, FAIGNIER Philippe et GODE Martine – *Crouy-sur-Ourcq*, LEMARIE Alexandre et POIGNANT Jean-Marc – *Epaux-Bézu*, BARRIERE Caroline – *Gandelu*, MAUCHE Roland et BONNET René – *Germigny-sous-Coulombs*, LEGRAIN Olivier – *Hautevesnes*, PRINGOT Bernard – *Lailly*, JUILLET Jean-Etienne – *Licy-Clignon*, BOYOT Jacques et GERMAIN Jean-Pierre – *Monthiers*, LAMICHE Eric – *Saint-Gengoulph*, BASTIDE Pierre – *Torcy-en-Valois*, REGARD Elisabeth – *Veully-la-Poterie*

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur LAMICHE Eric, délégué de la commune de Saint-Gengoulph.

Monsieur le Président rappelle les conclusions de l'étude d'aménagement et de gestion du bassin versant du Clignon réalisée par le Bureau d'Etudes SAFEGE et présente le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents composé de 5 tranches pour un montant estimatif d'opération de 790 000.00 € HT.

Il précise que ces travaux comprennent des actions d'entretien et de restauration du lit et des berges : gestion de la ripisylve, lutte contre les espèces invasives, retrait d'embâcles, renaturation et restauration de la continuité écologique, aménagement de clôtures et de systèmes d'abreuvoirs pour un coût estimatif de 772 000.00 € HT auquel s'ajoute les frais divers d'enquête publique (publicité et honoraires du commissaire enquêteur) et de consultation des entreprises estimés à 18 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'approuver le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Clignon et de ses affluents, tranches 1 à 5 pour un montant estimatif d'opération de 790 000.00 € H.T. et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- de solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil départemental de l'Aisne et de l'Entente Marne,
- d'autoriser le Président à engager une consultation des entreprises dans le respect du règlement intérieur de la commande publique et à signer les pièces du marché correspondant,
- de solliciter la mise à disposition des services techniques de l'Union des syndicats pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'opération,
- de donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de ces décisions.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2016 n° 02 du 23 février 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
002-250209022-20171127-2017-09-DE
Date de télétransmission : 29/11/2017
Date de réception préfecture : 29/11/2017